

La demande concerne l'avant-projet de restauration et de remise en valeur de l'ancienne ferme Thielemans en vue d'y aménager un horéca. La restauration concerne tant les bâtiments que les abords immédiats.

L'origine de la ferme remonterait au XVIII^e siècle ; elle a été transformée à plusieurs reprises. L'ancien complexe agricole se compose de deux ailes principales reliées entre elles par un volume intermédiaire. L'aile principale, parallèle à la rue L. Thys, daterait de 1748 selon un millésime inscrit sur la façade. Elle est constituée d'un corps de logis, rehaussé d'un niveau à une époque indéterminée et augmenté en 1960 d'une annexe longeant sa façade arrière sud. Elle se prolonge par l'ancienne étable, dont la façade arrière a été avancée en 1848. L'aile secondaire, probablement occupée par une grange à l'origine, apparaît plus tardivement sur les documents d'archives – vers 1808. Deux petits sas d'entrée y ont été ajoutés en 1959. Les deux parties anciennes sont reliées entre elles par un bâtiment de service réalisé en deux temps, entre 1959 et 1975.

« L'auberge des Maïeurs » est affectée en fonction horéca depuis les années 1950. En 2009, un incendie a ravagé la toiture de l'aile principale. Les abords ont malheureusement aussi souffert du feu, notamment le marronnier (centenaire) situé devant les anciennes étables. La Commune, propriétaire du bien, a ensuite pris plusieurs mesures conservatoires en attendant le projet de remise en valeur, qui fait l'objet de la demande actuelle.

Outre la restauration des bâtiments agricoles, l'avant-projet prévoit l'extension des cuisines, qui sont comprises dans le corps de logis, ainsi que la démolition de l'appentis reliant l'étable à la grange pour la remplacer par un bâtiment de service plus important. On envisage également la remise à niveau et le réaménagement des abords auxquels on souhaite donner un aspect de verger.

Ces options sont fondées sur une étude historique relativement succincte qui avance 1848 comme époque de référence. Or, celle-ci semble essentiellement adoptée pour justifier la démolition et/ou l'agrandissement des volumes datant du XX^e siècle, pourtant protégés au même titre que les éléments plus anciens. A cet égard, la CRMS demandera aux auteurs de projet d'affiner le projet sur le plan de la méthodologie.

Avant de se prononcer sur l'avant-projet, la CRMS demande qu'une visite des lieux soit organisée pour mieux se rendre compte de l'état de conservation de la ferme et de ses abords, et pour évaluer sur place le bien fondé des interventions proposées. Le rendez-vous avec les architectes aura lieu le xx/05/12 à xxhxx, en présence de M. Van Dessel, Mme Voets et d'un membre du secrétariat ainsi qu'avec les représentants de la DMS. L'avant-projet sera examiné à une séance prochaine.